



# Exposé-sondage IAS 19 : vers une méthode unique de comptabilisation des engagements et la fin du corridor

---

Conférence IMA – 15 juin 2010

*Emmanuelle Levard-Guilbault , Scacchi & Associés, Associée*  
*Cécile Darche, Premium Consulting, Associée*



## Sommaire :

**Contexte**

**Catégories d'avantages du personnel**

**Comptabilisation d'un régime à prestations définies :**

- Dans l'état de la situation financière
- Dans l'état du résultat global

**Amélioration de l'information en annexe**

**Régimes multiemployeurs à prestations définies**

**Conclusion**

**Annexe : autres points**



# Contexte



## Contexte

### Volonté de l'IASB d'améliorer rapidement la norme IAS 19 préalablement à une de refonte complète

- L'exposé sondage vise à résoudre certaines déficiences de la norme actuelle :
  - Mécanismes de reconnaissance différée au bilan de la dette actuarielle
    - ✘ Suppression de ces mécanismes et reconnaissance immédiate de l'ensemble des variations de la dette actuarielle et de la juste valeur des actifs de couverture au cours de leur période de survenance
  - Existence de plusieurs méthodes de comptabilisation des écarts actuariels
    - ✘ Suppression de la méthode du corridor
    - ✘ Une seule et unique comptabilisation de la charge de retraite
  - Une information en annexe volumineuse qui ne fait pas ressortir les risques des différents régimes à prestations définies
    - ✘ Amélioration de l'information en annexe
  - Clarifications de quelques points faisant l'objet de pratiques divergentes



## Contexte

---

### **Volonté de l'IASB d'améliorer rapidement la norme IAS 19 préalablement à une de refonte complète**

- Intégration dans IAS 19 des dispositions d'IFRIC 14 - Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction



# Contexte

---

## Calendrier

- Publication de l'exposé sondage le 29 avril 2010
- Fin de la période d'appel à commentaires : 6 septembre 2010
- Publication de la norme définitive : mi-2011
- Début des travaux pour une refonte complète d'IAS 19 : pas avant mi-2011

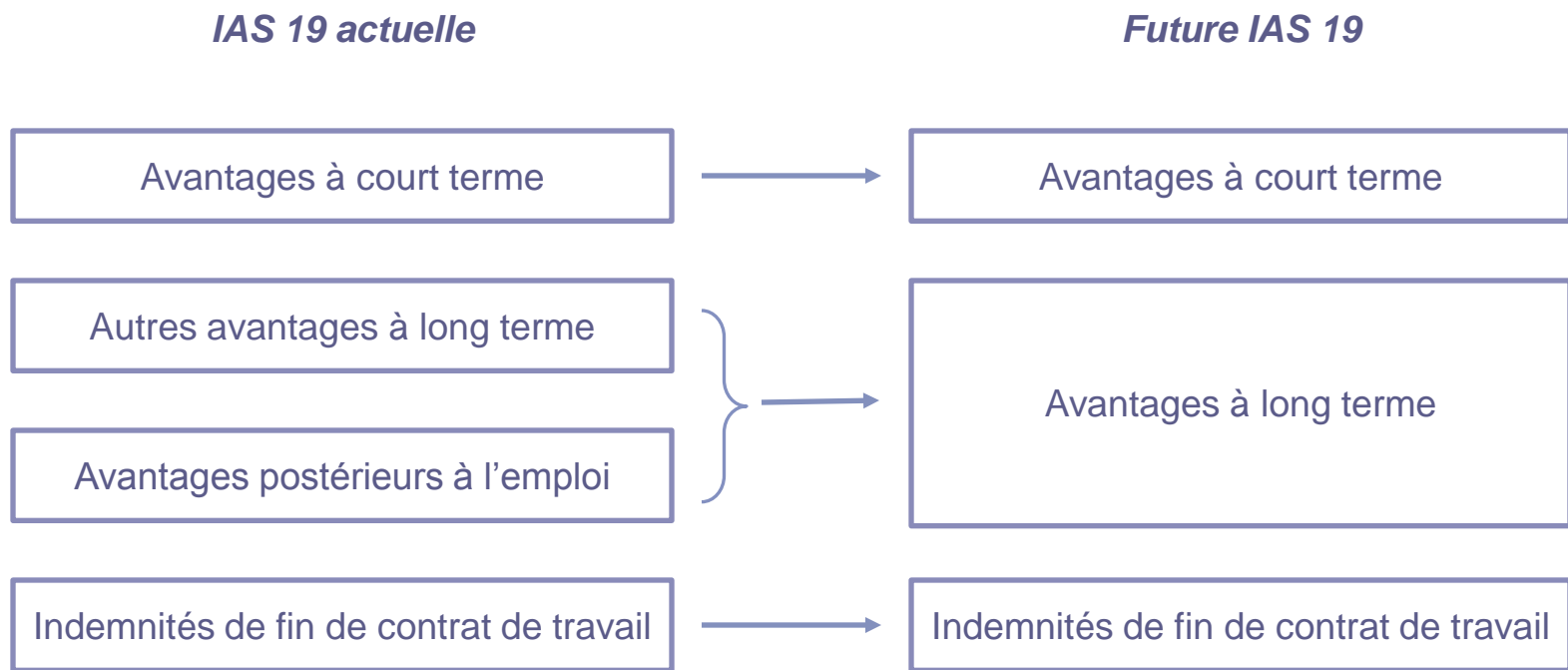


# Catégories d'avantages du personnel



# Catégories d'avantages du personnel

## Suppression de la catégorie des avantages postérieurs à l'emploi et fusion avec les avantages à long terme





# Catégories d'avantages du personnel

## Modification de la définition des avantages à court terme

- Auparavant = avantages (autres que les indemnités de fin de contrat de travail) **qui doivent être réglés** (« are due to be settled ») intégralement dans les 12 mois suivant la fin de la période pendant laquelle les membres du personnel ont rendu les services correspondants
- Désormais = avantages (autres que les indemnités de fin de contrat de travail) **dont l'entité s'attend à ce qu'ils soient réglés** (expected to become due to be settled ») dans les 12 mois suivant la fin de la période *de reporting* pendant laquelle le salarié rend les services correspondants *et avant la cessation de l'emploi*



# Catégories d'avantages du personnel

## Modification de la définition des avantages à court terme

- Critère qui permet la distinction entre avantages à court terme et avantages à long terme
  - Date à laquelle on s'attend à ce que le salarié consomme son avantage plutôt que la date à laquelle il a droit à son avantage (Agenda Paper 8H – Board de mars 2009)
    - ✘ Exemple : pour les congés payés, on retient la date à laquelle l'entité s'attend à ce que le salarié concerné les prenne
  - Enjeux :
    - ✘ Actualisation de l'engagement
    - ✘ Information en annexe



# Catégories d'avantages du personnel

## Modification de la définition des avantages à long terme

- Les avantages post emploi sont désormais des avantages à long terme ...
- ... qui sont définis comme étant des avantages (autres que les indemnités de fin de contrat de travail) **dont l'entité s'attend à ce qu'ils soient réglés** (« expected to become due to be settled ») :
  - 12 mois ou plus après la fin de la période de *reporting* pendant laquelle le salarié rend les services, ou
  - *Après la cessation de l'emploi*
- Corrélativement, modifications des définitions des avantages à prestations définies et à cotisations définies
- Suppression de la définition des avantages acquis (avantages qui ne sont pas conditionnés par l'existence de périodes de services futurs)



# Comptabilisation d'un régime à prestations définies



# Comptabilisation d'un régime à prestations définies

---

## 3 étapes

- Calcul du déficit ou du surplus du régime
- Calcul de la provision ou de l'actif net (« net defined benefit liability (asset) »)
- Calcul des montants à comptabiliser dans l'état du résultat global



# Comptabilisation d'un régime à prestations définies dans l'état de la situation financière



# Comptabilisation d'un régime à prestations définies dans l'état de la situation financière

## Calcul du déficit ou du surplus du régime

$$\begin{aligned} & \text{Déficit ou surplus} \\ & = \\ & \text{Dette actuarielle} \\ & - \text{Juste valeur des actifs du régime} \end{aligned}$$



## Comptabilisation d'un régime à prestations définies dans l'état de la situation financière

### Calcul de la provision ou de l'actif net

$$\begin{aligned} & \text{Provision ou actif net} \\ & = \\ & \text{Déficit ou surplus} \\ & - \text{Ajustement lié au plafonnement du surplus} \end{aligned}$$



# Comptabilisation d'un régime à prestations définies dans l'état de la situation financière

## Ajustement lié au plafonnement du surplus

- Intégration dans la norme IAS 19 des dispositions d'IFRIC 14
- En cas de surplus, évaluation de l'actif net au plus faible des 2 montants suivants :
  - Le surplus du régime
  - La valeur actuelle de tous les avantages économiques disponibles
    - × Soit sous forme de remboursements du régime
    - × Soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime
- La valeur actuelle des avantages économiques disponibles est calculée en utilisant le taux d'actualisation des obligations d'entreprises de 1<sup>ère</sup> catégorie



# Comptabilisation d'un régime à prestations définies dans l'état de la situation financière

## Variations de la provision/l'actif net d'un régime à prestations définies

- Les variations sont comptabilisées dans l'état du résultat global
  - Sauf si une autre norme exige ou permet qu'elles soient incluses dans le coût d'un actif
- Plus aucune possibilité de différer la comptabilisation de certains éléments au bilan
  - Comptabilisation immédiate de tous les écarts actuariels (suppression du corridor et de tout autre méthode d'amortissement des écarts actuariels)
  - Comptabilisation immédiate de la totalité de l'impact des amendements de régime et des mises en place de nouveaux régimes (suppression de l'étalement des coûts des services passés)



# Comptabilisation d'un régime à prestations définies dans l'état de la situation financière

## En résumé

### *IAS 19 actuelle*

Provision au bilan =

Dette actuarielle

- Écarts actuariels non amortis
- Coûts des services passés non amortis
- Juste valeur des actifs du régime

Si actif net (provision négative) : limite liée au mécanisme de l'asset ceiling

### *Future IAS 19*

Provision/actif net au bilan =

- Dette actuarielle - Juste valeur des actifs du régime
- Ajustement lié à la limitation du surplus



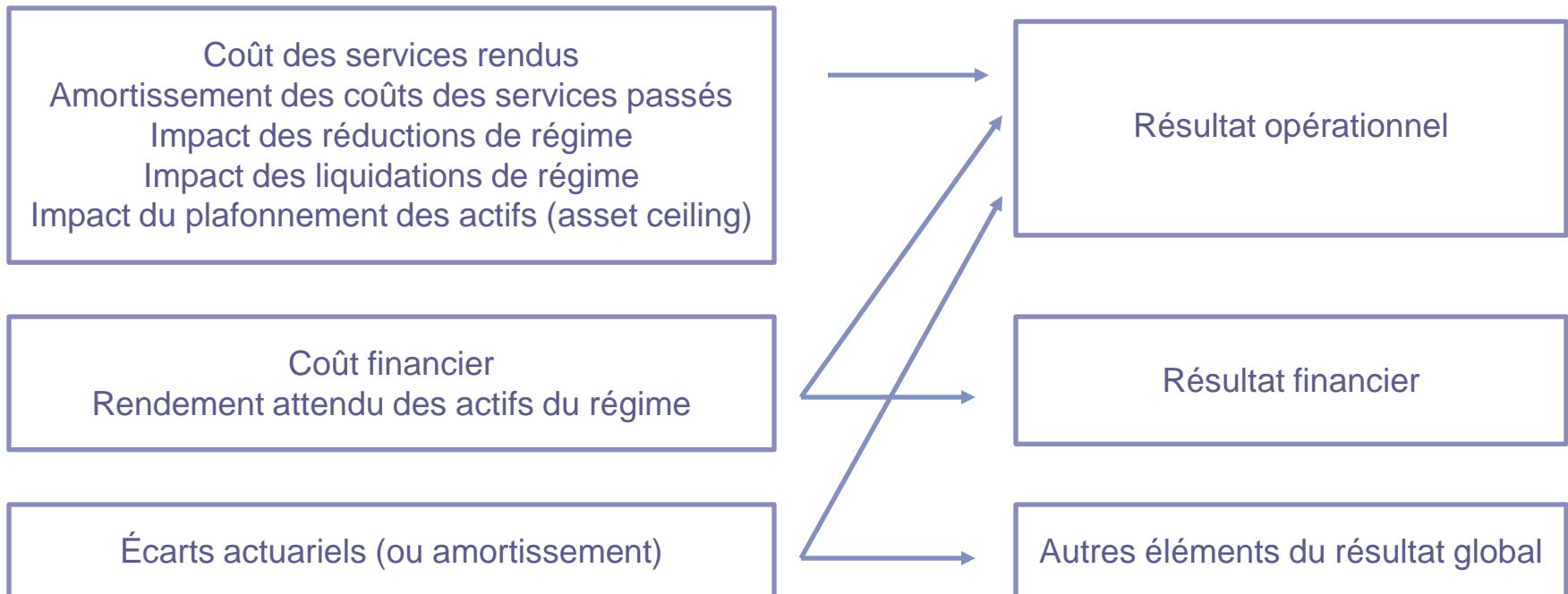
# Comptabilisation d'un régime à prestations définies dans l'état du résultat global



# Comptabilisation d'un régime à prestations définies dans l'état du résultat global

## Variations de la provision/l'actif net d'un régime à prestations définies

*IAS 19 actuelle : plusieurs options de comptabilisation*

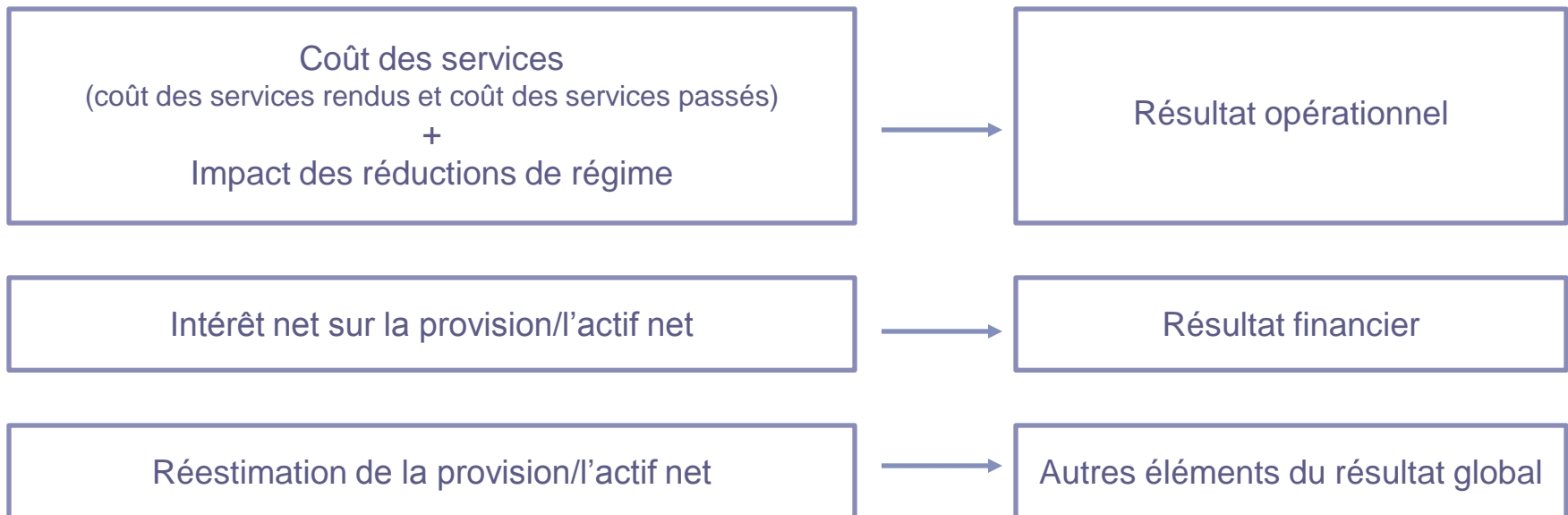




# Comptabilisation d'un régime à prestations définies dans l'état du résultat global

## Variations de la provision/l'actif net d'un régime à prestations définies

*Future IAS 19 : suppression des options – 3 composantes dans l'état du résultat global*





## Comptabilisation d'un régime à prestations définies dans l'état du résultat global

---

### Variations de la provision/l'actif net d'un régime à prestations définies

- Le montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global
  - Est inscrit directement dans les réserves
  - N'est jamais recyclé ultérieurement par le résultat net



# Comptabilisation d'un régime à prestations définies dans l'état du résultat global

## Coût des services

- Comprend :
  - Le coût des services rendus au cours de la période (« current service cost »)
    - ✗ Définition identique à celle qui existe déjà
    - ✗ Désigne l'accroissement de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies résultant des services rendus au cours de la période
  - Le coût des services passés
    - ✗ Définition proche de celle qui existait déjà
    - ✗ Désigne la variation de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies pour les services rendus au cours de périodes antérieures, résultant de l'introduction d'un nouveau régime d'avantage du personnel à long terme ou de changements apportés à un tel régime
    - ✗ L'impact peut être positif (augmentation de la dette actuarielle) ou négatif (diminution de la dette actuarielle)



## Cas pratique

### Régime d'indemnités de fin de carrière

#### Population :

- **893 salariés**
- **Age moyen : 45.8 ans**
- **Durée résiduelle d'activité : 13.5 années**
- **IFC : CCN des Industries chimiques et connexes (n°3108) et CCN des Industries Céramiques (n°3238)**
- **Départ volontaire pour tous les salariés, indemnité chargée à 45%**
- **Taux d'actualisation : 5.25%**



## Cas pratique

### Régime d'indemnités de fin de carrière

#### Résultats:

31/12/2008	
<b>Dettes actuarielles de début de période (31/12/2008)</b>	<b>8 183 856</b>
Coût des Services Rendus de l'exercice	388 510
Charge d'intérêts de l'exercice	485 120
Prestations réelles	-2 115 488
<i>Dettes actuarielles prévisionnelles au 31/12/2009</i>	<i>6 941 997</i>
Gains (-) / Pertes (+) actuariels	1 592 305
<b>Dettes actuarielles de fin de période (31/12/2009)</b>	<b>8 534 302</b>
31/12/2009	
<b>Dettes actuarielles de début de période (31/12/2009)</b>	<b>8 534 302</b>
Coût des Services Rendus de l'exercice	377 055
Charge d'intérêts de l'exercice	427 019
Gains (-) / Pertes (+) actuariels	
Prestations théoriques	-823 469
<b>Dettes actuarielles prévisionnelles de fin de période (31/12/2010)</b>	<b>8 514 907</b>
Ecarts démographiques	(868 598)
Ecart généré par le changement du taux d'actualisation (6.00%→5.25%)	538 275
Ecarts prestations réelles - prestations prévisionnelles	1 922 627
<b>Total</b>	<b>1 592 305</b>

#### Ecarts actuariels



## Cas pratique

### Régime d'indemnités de fin de carrière

#### Impacts comptables:

Impact résultat net	Corridor	100% Résultat	SoRIE	ED 29/04/2010
Coût des Services Rendus de l'exercice	388 510	388 510	388 510	388 510
Charge d'intérêts de l'exercice	485 120	485 120	485 120	485 120
Ecart actuariels reconnus par le résultat		1 592 305		
<b>Charge totale</b>	<b>873 630</b>	<b>2 465 934</b>	<b>873 630</b>	<b>873 630</b>
<b>Impact OCI</b>				
Ecart actuariels reconnus en dehors du résultat			1 592 305	1 592 305
<b>Prestations de l'année</b>				
	-2 115 488	-2 115 488	-2 115 488	-2 115 488
<b>Provision au 31/12/2009</b>				
	<b>6 941 997</b>	<b>8 534 302</b>	<b>8 534 302</b>	<b>8 534 302</b>

#### Conclusion

- Régime « simple », ED ressemble à l'option SoRIE



# Comptabilisation d'un régime à prestations définies dans l'état du résultat global

## Coût des services passés

- Le changement porte sur les droits en cours d'acquisition au titre des services passés

### *IAS 19 actuelle*

Comptabilisation linéairement sur la durée résiduelle d'acquisition des droits par les bénéficiaires du régime

### *Future IAS 19*

Comptabilisation immédiatement dans le résultat net de la période



# Comptabilisation d'un régime à prestations définies dans l'état du résultat global

## Coût des services passés

- Exemple
  - Régime de retraite : avantage = 2% du salaire de fin de carrière par année de service rendu, acquis au bout de 5 années d'ancienneté
  - Au 01/01/N, amendement du régime : avantage = 2,5% du salaire de fin de carrière par année de service rendu à compter du 01/01/N-4
  - Impact de l'accroissement des avantages pour la période du 01/01/N-4 au 01/01/N :
    - × Salariés ayant plus de 5 ans d'ancienneté au 01/01/N : 150
    - × Salarié ayant moins de 5 ans d'ancienneté au 01/01/N : 120, avec une durée moyenne résiduelle d'acquisition des droits de 3 ans



# Comptabilisation d'un régime à prestations définies dans l'état du résultat global

## Coût des services passés

- Exemple (suite)

	Exercice N	Exercice N+1	Exercice N+2
IAS 19 actuelle	$150 + 120/3$ = 190	$120/3$ = 40	$120/3$ = 40
Future IAS 19	$150 + 120$ = 270	0	0



## Cas pratique

### Régime d'indemnités de fin de carrière

CCN des industries chimiques et connexes : modification des droits suite à l'accord sur l'emploi des seniors de la Chimie (6/11/2009)

Tranches d'ancienneté (en années)	Droits avant modification	Droits modifiés
< 5 ans	0	0
[ 5 ; 10 [	1 mois de salaire	1.5 mois de salaire
[ 10 ; 15 [	2 mois de salaire	2.5 mois de salaire
[ 15 ; 20 [	2 mois de salaire	3 mois de salaire
[ 20 ; 25 [	3 mois de salaire	4 mois de salaire
[ 25 ; 30 [	3 mois de salaire	4.5 mois de salaire
[ 30 ; 35 [	4 mois de salaire	5 mois de salaire
[ 35 ; 40 [	5 mois de salaire	6 mois de salaire
≥ 40 ans	6 mois de salaire	7.5 mois de salaire

### Coût des services passés

- Condition de présence du salarié au départ à la retraite => droits non acquis



## Cas pratique

### Régime d'indemnités de fin de carrière

#### Résultats

##### 31/12/2008

<b>Dette actuarielle de début de période (31/12/2008)</b>	<b>8 183 856</b>	<b>8 183 856</b>
Coût des Services Rendus de l'exercice	<b>388 510</b>	<b>388 510</b>
Charge d'intérêts de l'exercice	<b>485 120</b>	<b>485 120</b>
Prestations réelles	-2 115 488	-2 115 488
<i>Dette actuarielle prévisionnelle au 31/12/2009</i>	<i>6 941 997</i>	<i>6 941 997</i>
Gains (-) / Pertes (+) actuariels	1 592 305	1 592 305
Amendement de régime	0	1 349 728
<b>Dette actuarielle de fin de période (31/12/2009)</b>	<b>8 534 302</b>	<b>9 884 030</b>

##### 31/12/2009

<b>Dette actuarielle de début de période (31/12/2009)</b>	<b>8 534 302</b>	<b>9 884 030</b>
Coût des Services Rendus de l'exercice	<b>377 055</b>	<b>434 220</b>
Charge d'intérêts de l'exercice	<b>427 019</b>	<b>497 299</b>
Gains (-) / Pertes (+) actuariels		
Prestations théoriques	-823 469	-846 204
<b>Dette actuarielle prévisionnelle de fin de période (31/12/2010)</b>	<b>8 514 907</b>	<b>9 969 345</b>

**Impact amendement de régime : 1 349 728 euros**

- **Durée résiduelle d'acquisition des droits : 13.5 années**



## Cas pratique

### Régime d'indemnités de fin de carrière

#### Impact comptable

Impact résultat net	Corridor	100% Résultat	SoRIE	ED 29/04/2010
Coût des Services Rendus de l'exercice	388 510	388 510	388 510	388 510
Charge d'intérêts de l'exercice	485 120	485 120	485 120	485 120
Ecarts actuariels reconnus par le résultat		1 592 305		
Coût des services passés	100 066	100 066	100 066	1 349 728
<b>Charge totale</b>	<b>973 696</b>	<b>2 566 000</b>	<b>973 696</b>	<b>2 223 358</b>
<b>Impact OCI</b>				
Ecarts actuariels reconnus en dehors du résultat			1 592 305	1 592 305
<b>Prestations de l'année</b>				
	-2 115 488	-2 115 488	-2 115 488	-2 115 488
Ecarts actuariels				
<b>Provision au 31/12/2009</b>	<b>7 042 063</b>	<b>8 634 368</b>	<b>8 634 368</b>	<b>9 884 030</b>

#### Variabilité plus forte dans le résultat



# Comptabilisation d'un régime à prestations définies dans l'état du résultat global

## Intérêt net sur la provision/l'actif net

- Correspond à la variation au cours de la période de la provision/l'actif net résultant du passage du temps
- Comment le calculer ?

$$\begin{array}{c} \text{Provision/actif net sur la période} \\ \text{(ajusté(e) des variations significatives)} \\ \\ \text{X} \\ \\ \text{Taux d'actualisation de début de période} \\ \text{(taux de rendement des obligations d'entreprises de première catégorie)} \end{array}$$



# Comptabilisation d'un régime à prestations définies dans l'état du résultat global

---

## Intérêt net sur la provision/l'actif net

- Possibilité de ventiler l'intérêt net entre :
  - Charge d'intérêt de la dette actuarielle
  - Produit d'intérêt des actifs du régime
  - Effet de la limitation du surplus



# Comptabilisation d'un régime à prestations définies dans l'état du résultat global

## Intérêt net sur la provision/l'actif net

- Produit d'intérêt des actifs du régime

$$\begin{array}{c} \text{Actifs du régime sur la période} \\ \text{(ajustés des variations significatives)} \\ \\ \times \\ \\ \text{Taux d'actualisation de début de période} \\ \text{(taux de rendement des obligations d'entreprises de première catégorie)} \end{array}$$

- Le rendement des actifs du régime se ventile entre :
  - Le résultat financier = produit d'intérêt tel que calculé ci-dessus
  - Les autres éléments du résultat global
    - ✘ Réestimation des actifs du régime = rendement total – produit d'intérêt



## Cas pratique

### Régime d'indemnités de fin de carrière

#### Externalisation de l'engagement (fonds collectif constitué chez un assureur)

- **Aujourd'hui : rendement attendu, 3.5% (actif général d'assureur)**
- **ED : rendement notionnel égal au taux d'actualisation : charge d'intérêts nette calculée sur le déficit (ou le surplus du régime), au taux d'actualisation de début de période (ici 5.25%).**

31/12/2008	Prévisionnel IAS 19 actuel	Prévisionnel ED	Réel
Fonds en début de période (31/12/2008)	6 000 000	6 000 000	6 000 000
Cotisations versées	0	0	0
Prestations prélevées sur le fonds	-192 861	-192 861	-2 115 488
Produits financiers	206 625	354 214	187 806
Fonds de fin de période (31/12/2009)	6 013 764	6 161 354	4 072 318

#### Conséquence

- **Gestion prudente => génération de pertes actuarielles sur le rendement**
- **Gestion dynamique => génération de gains actuariels sur le rendement**



## Cas pratique

### Régime d'indemnités de fin de carrière

#### Impact comptable suppression du rendement attendu des actifs

Impact résultat net	Corridor	100% Résultat	SoRIE	ED 29/04/2010
Coût des Services Rendus de l'exercice	388 510	388 510	388 510	388 510
Charge d'intérêts de l'exercice	485 120	485 120	485 120	485 120
Rendement attendu des actifs	-206 625	-206 625	-206 625	-354 214
Charge d'intérêts nette	278 495	278 495	278 495	130 906
Ecarts actuariels reconnus par le résultat		1 611 124		
<b>Charge totale</b>	<b>667 005</b>	<b>2 278 129</b>	<b>667 005</b>	<b>519 416</b>
<b>Impact OCI</b>				
Ecarts actuariels reconnus en dehors du résultat			1 611 124	1 758 713
<b>Prestations de l'année</b>				
	0	0	0	0
<b>Provision au 31/12/2009</b>				
	2 850 861	4 461 984	4 461 984	4 461 984

#### Conséquence

- Gestion prudente => diminution de la charge sur le résultat
- Gestion dynamique => augmentation de la charge sur le résultat



## Cas pratique

### Cas particulier

#### Cas d'un régime où les droits sont gelés, intégralement externalisé

- Pas de coût des services rendus
- Deficit (actif – engagement) nul

Impact résultat	ED 29/04/2010
Coût des Services Rendus de l'exercice	0
<i>Charge d'intérêts de l'exercice</i>	485 120
<i>Rendement attendu des actifs</i>	-485 120
Charge d'intérêts nette	0
Ecarts actuariels reconnus par le résultat	
<b>Charge totale</b>	<b>0</b>

Conséquence : charge de l'exercice est nulle



# Comptabilisation d'un régime à prestations définies dans l'état du résultat global

## Réestimation (« remeasurement ») de la provision/l'actif net

- Comprend :
  - Les écarts actuariels liés à la dette actuarielle
  - Le rendement des actifs du régime à l'exclusion des montants inclus dans le résultat financier (composante intérêt net sur la provision/l'actif net)
  - Tout changement dans l'effet du plafonnement du surplus à l'exclusion des montants inclus dans le résultat financier (composante intérêt net sur la provision/l'actif net)
  - L'impact de toute liquidation de régime



## Cas pratique

### Régime d'indemnités de fin de carrière

#### Plan social : 1/3 des effectifs en moins, au 31/12/2009

31/12/2008	Sans liquidation	Avec liquidation
<b>Dette actuarielle de début de période (31/12/2008)</b>	<b>8 183 856</b>	<b>8 183 856</b>
Coût des Services Rendus de l'exercice	<b>388 510</b>	<b>388 510</b>
Charge d'intérêts de l'exercice	<b>485 120</b>	<b>485 120</b>
Prestations réelles	-2 115 488	-2 115 488
<i>Dette actuarielle prévisionnelle au 31/12/2009</i>	<i>6 941 997</i>	<i>6 941 997</i>
Gains (-) / Pertes (+) actuariels	1 592 305	1 592 305
Liquidation de régime	0	-2 844 767
<b>Dette actuarielle de fin de période (31/12/2009)</b>	<b>8 534 302</b>	<b>5 689 535</b>
31/12/2009		
<b>Dette actuarielle de début de période (31/12/2009)</b>	<b>8 534 302</b>	<b>5 689 535</b>
Coût des Services Rendus de l'exercice	<b>377 055</b>	<b>251 370</b>
Charge d'intérêts de l'exercice	<b>427 019</b>	<b>284 679</b>
Gains (-) / Pertes (+) actuariels		
Prestations théoriques	-823 469	-548 979
<b>Dette actuarielle prévisionnelle de fin de période (31/12/2010)</b>	<b>8 514 907</b>	<b>5 676 605</b>



## Cas pratique

### Régime d'indemnités de fin de carrière

#### Impact comptable

Impact résultat net	Corridor	100% Résultat	SoRIE	ED 29/04/2010
Coût des Services Rendus de l'exercice	388 510	388 510	388 510	388 510
Charge d'intérêts de l'exercice	485 120	485 120	485 120	485 120
Ecarts actuariels reconnus par le résultat		1 592 305		
Effet de la liquidation du régime	-2 844 767	-2 844 767	-2 844 767	
<b>Charge totale</b>	<b>-1 971 137</b>	<b>-378 833</b>	<b>-1 971 137</b>	<b>873 630</b>
<b>Impact OCI</b>				
Ecarts actuariels reconnus en dehors du résultat			1 592 305	1 592 305
Effet de la liquidation du régime				-2 844 767
<b>Impact total</b>			<b>1 592 305</b>	<b>-1 252 463</b>
<b>Prestations de l'année</b>				
	-2 115 488	-2 115 488	-2 115 488	-2 115 488
<b>Ecarts actuariels</b>				
<b>Provision au 31/12/2009</b>	<b>4 097 230</b>	<b>5 689 535</b>	<b>5 689 535</b>	<b>5 689 535</b>

#### Nécessité de distinguer clairement liquidation et réduction



## Cas pratique

### Régime d'indemnités de fin de carrière

#### Récapitulatif

- Engagement

31/12/2008	
<b>Dettes actuarielles de début de période (31/12/2008)</b>	<b>8 183 856</b>
Coût des Services Rendus de l'exercice	<b>388 510</b>
Charge d'intérêts de l'exercice	<b>485 120</b>
Prestations réelles	-2 115 488
<i>Dettes actuarielles provisionnelles au 31/12/2009</i>	<i>6 941 997</i>
Gains (-) / Pertes (+) actuariels	1 592 305
Amendement de régime	1 349 728
Liquidation	-3 294 677
<b>Dettes actuarielles de fin de période (31/12/2009)</b>	<b>6 589 353</b>

- Actif

31/12/2008	Réel
<b>Fonds en début de période (31/12/2008)</b>	<b>6 000 000</b>
Cotisations versées	0
Prestations prélevées sur le fonds	-2 115 488
Produits financiers	187 806
<b>Fonds de fin de période (31/12/2009)</b>	<b>4 072 318</b>



## Cas pratique

### Régime d'indemnités de fin de carrière

Provision au 31/12/2008	2 183 856	2 183 856	2 183 856	2 183 856
Impact résultat net	Corridor	100% Résultat	SoRIE	ED 29/04/2010
Coût des Services Rendus de l'exercice	388 510	388 510	388 510	388 510
Coût des Services Passés	100 066	100 066	100 066	1 349 728
Effet de la liquidation du régime	-3 294 677	-3 294 677	-3 294 677	
Ecarts actuariels reconnus par le résultat		1 611 124		
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-2 806 101</b>	<b>-1 194 977</b>	<b>-2 806 101</b>	<b>1 738 238</b>
<i>Charge d'intérêts de l'exercice</i>	<i>485 120</i>	<i>485 120</i>	<i>485 120</i>	<i>485 120</i>
<i>Rendement attendu des actifs</i>	<i>-206 625</i>	<i>-206 625</i>	<i>-206 625</i>	<i>-354 214</i>
Charge d'intérêts nette	278 495	278 495	278 495	130 906
<b>Résultat financier</b>	<b>278 495</b>	<b>278 495</b>	<b>278 495</b>	<b>130 906</b>
<b>Impact OCI</b>				
Ecarts actuariels reconnus en dehors du résultat			1 611 124	1 758 713
Effet de la liquidation du régime				-3 294 677
<b>Autres éléments du résultat global</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 611 124</b>	<b>-1 535 964</b>
<b>Prestations de l'année</b>				
	0	0	0	0
<b>Provision au 31/12/2009</b>				
	<b>-343 750</b>	<b>1 267 373</b>	<b>1 267 373</b>	<b>2 517 035</b>



# Amélioration de l'information en annexe



# Amélioration de l'information en annexe

---

## 3 niveaux d'informations à fournir en annexe

- Des informations sur les caractéristiques des régimes à prestations définies
- Des explications sur les montants figurant dans les états financiers
- Des informations sur les flux futurs de trésorerie



# Amélioration de l'information en annexe

## Caractéristiques des régimes à prestations définies

- Pas de présentation cumulée de l'ensemble des régimes du groupe : nécessité de présenter l'information par catégorie de régimes présentant des risques identiques
  - Déjà le cas auparavant
  - 2 nouveaux exemples de catégories possibles données :
    - ✗ Différents environnements réglementaires
    - ✗ Régimes totalement financés/financés partiellement/non financés



# Amélioration de l'information en annexe

## Caractéristiques des régimes à prestations définies

- Les informations à fournir ne portent plus seulement sur la seule nature des différents avantages accordés par les régimes, mais également sur :
  - Les explications des effets de l'environnement réglementaire dans lequel évolue le régime
    - ✘ Exemple : les effets des exigences de financement minimal
  - La description de la responsabilité des tiers au titre de la gestion du régime
    - ✘ Exemple : responsabilité des trustees
  - Les ajustements liés aux limitations des surplus et les informations sur le mode de détermination des avantages économiques disponibles (remboursements du régime, diminutions des cotisations futures, combinaison des 2)



# Amélioration de l'information en annexe

## Caractéristiques des régimes à prestations définies

- Les informations à fournir ne portent plus seulement sur la seule nature des différents avantages accordés par les régimes, mais également sur (suite) :
  - La description narrative du niveau de risques/de la concentration des risques auxquels est exposé le groupe du fait de ses régimes
    - ✘ Exemple : si les actifs du régime sont investis majoritairement en actifs immobiliers, le régime peut exposer le groupe à une concentration de risques immobiliers
  - La description narrative des amendements de régime, des réductions de régime et des liquidations non habituelles
    - ✘ « Non-routine settlements » = transaction (autre qu'un paiement habituel d'avantages aux salariés ou au nom des salariés) éliminant toute obligation juridique ou implicite ultérieure pour tout ou partie des prestations prévues par un régime à prestations définies
    - ✘ Par opposition aux liquidations habituelles (« routine settlements ») = paiements habituels d'avantages aux salariés ou au nom des salariés



# Amélioration de l'information en annexe

## Explications des montants figurant dans les états financiers

- Les réconciliations entre les montants à l'ouverture et à la clôture de la provision/l'actif net, de la dette actuarielle, des actifs de couverture et des limitations des surplus doivent désormais inclure :
  - Les gains et pertes actuariels résultant des changements d'hypothèses actuarielles démographiques, en indiquant séparément l'effet des liquidations non habituelles
  - Les gains et pertes actuarielles résultant des changements d'hypothèses actuarielles financières, en indiquant séparément l'effet des liquidations non habituelles
- Les écarts actuariels liés aux ajustement d'expérience n'ont plus besoin d'être présentés



# Amélioration de l'information en annexe

## Explications des montants figurant dans les états financiers

- Description du processus de détermination des hypothèses actuarielles démographiques
- Informations à fournir sur l'ABO (Accumulated Benefit Obligation)
  - $ABO = DBO$  (dette actuarielle) sans l'impact des augmentations de salaire futures



# Amélioration de l'information en annexe

## Informations sur les flux futurs de trésorerie

- Analyses de sensibilité
  - Pour chaque hypothèse actuarielle significative, description :
    - ✘ De la manière dont l'effet d'un changement affecterait la dette actuarielle à la clôture, dès lors que ce changement est considéré comme suffisamment probable
    - ✘ De la manière dont l'effet d'un changement aurait affecté le coût des services de la période, dès lors que ce changement avait été considéré comme suffisamment probable à l'ouverture
  - Description des méthodes et hypothèses retenues pour préparer ces analyses de sensibilité et des limites de ces méthodes
  - Description des changements, y compris leur justification, dans les méthodes et hypothèses utilisées précédemment pour le calcul des analyses de sensibilité



# Amélioration de l'information en annexe

## Informations sur les flux futurs de trésorerie

- Informations sur les stratégies d'adossement actifs/passifs utilisées par le régime
  - Exemples : achats d'annuité, couverture du risque de longévité
- Description narrative des facteurs qui pourraient faire diverger de manière significative, au cours des 5 prochaines années, les cotisations du régime du coût des services rendus
  - Exemple : impact d'un déficit ou d'un surplus sur le niveau et la période de versement des cotisations, et durée de la période nécessaire à la disparition de ce déficit ou de ce surplus



# Régimes multiemployeurs à prestations définies



# Régimes multiemployeurs à prestations définies

## Informations complémentaires à fournir en annexe

- Ce qui change :
  - Principales clauses de l'accord de financement du régime dont :
    - ✗ La méthode utilisée pour déterminer le taux de cotisations de l'entité
    - ✗ Les obligations de financement minimum
  - L'étendue de l'engagement de l'entité au titre des obligations des autres participants du régime
  - Si information disponible, nombre total d'actifs, de retraités et d'anciens membres du régime dont proportion représentée par l'entité
  - Allocation des déficits/surplus aux différents participants en cas de liquidation du régime et montant à payer par l'entité en cas de sortie du régime
  - Si comptabilisation comme un régime à prestations définies impossible :
    - ✗ Cotisations attendues des 5 prochaines années
    - ✗ Description des dispositions utilisées pour déterminer ces cotisations



# Régimes multiemployeurs à prestations définies

## Informations complémentaires à fournir en annexe

- Ce qui ne change pas :
  - Si comptabilisation comme un régime à prestations définies possible :
    - ✖ Mêmes informations à donner en annexe que pour tout régime à prestations définies
  - Si comptabilisation comme un régime à cotisations définies :
    - ✖ Indication qu'il s'agit d'un régime à prestations définies
    - ✖ Les raisons pour lesquelles l'information qui aurait permis la comptabilisation comme un régime à prestations définies n'est pas disponible
    - ✖ Informations sur les déficits/surplus qui pourraient avoir des conséquences sur les cotisations futures dont :
      - Les dispositions utilisées pour calculer ces déficits/surplus
      - Les conséquences éventuelles pour l'entité



# Conclusion



# Conclusion

---

## En résumé :

- Modification de la définition des avantages à court terme
  - Distinction avantage CT/avantage LT repose sur la date à laquelle on s'attend à ce que le salarié consomme son avantage plutôt que la date à laquelle il a droit à son avantage
- Fusion de la catégorie des autres avantages à long terme avec la catégorie des avantages postérieurs à l'emploi
  - Même méthode de comptabilisation



# Conclusion

## En résumé :

- Présentation unique de la charge de retraite dans l'état du résultat global
  - 3 composantes dans la charge de retraite (opérationnelle, financière, OCI)
  - Suppression du corridor
  - Suppression de la notion de rendement attendu des actifs du régime au profit d'une notion de rendement notionnel
  - Comptabilisation immédiate en résultat du coût des services passés
  - Comptabilisation de l'impact des liquidations de régime dans les autres éléments du résultat global
    - ✘ Distinction liquidation/réduction indispensable
- Amélioration de l'information en annexe



# Conclusion

## En résumé :

- Régimes multi-employeurs à prestations définies
  - Plus d'informations en annexe à fournir
- Autres points
  - Cotisations des salariés
  - Affectation des droits à prestations aux périodes de service : impact des augmentations de salaire futures
  - Nouveaux éléments à prendre en compte dans les hypothèses actuarielles
  - Traitement des taxes à payer par le régime
  - Traitement des coûts d'administration du régime



# Annexe : autres points



## Annexe : autres points

---

### Cotisations des salariés

- Réduisent le coût des services rendus de la période
  - Ce qui était déjà le cas en pratique en l'absence de précisions d'IAS 19
- La dette actuarielle inclut les effets de :
  - La valeur actuelle des cotisations dues par les salariés au titre des coûts des services actuels et passés
  - L'obligation des salariés à réduire ou éliminer le déficit du régime



## Annexe : autres points

### Affectation des droits à prestations aux périodes de services

- Rappel :
  - En principe, affectation sur la base du barème du régime
  - Sauf si les services rendus au cours de périodes ultérieures aboutissent à un niveau des droits supérieur, de façon significative, à celui des périodes antérieures
    - ✘ Auquel cas affectation sur une base linéaire
- Pour déterminer le niveau des droits, tous les éléments qui peuvent avoir une incidence sur ces droits doivent être pris en compte, dont :
  - Les augmentations futures de salaire
  - L'estimation des droits qui sont conditionnés par des objectifs de performance



## Annexe : autres points

### Hypothèses actuarielles

- Nouveaux éléments à prendre en compte :
  - Les différentes options de paiement prévues par le régime sur la base de la proportion des bénéficiaires qui les choisiront
  - Les augmentations futures de salaire estimées qui ont une incidence sur les avantages à payer
    - ✘ Auparavant on ne parlait que d'augmentations futures de salaire estimées
  - La meilleure estimation de l'impact des objectifs de performance ou d'autres critères quand les avantages fluctuent en fonction desdits objectifs/critères
    - ✘ Exemple : régime qui prévoit le paiement d'avantages réduits ou de cotisations supplémentaires par les salariés en cas d'insuffisance d'actifs de couverture



## Annexe : autres points

### Taxes à payer par le régime

- Doivent systématiquement être prises en compte dans l'évaluation de la dette actuarielle :
  - Au fur et à mesure des services rendus
  - Et non pas en diminution du rendement des actifs du régime
- Permet d'appréhender :
  - Les taxes dues sur les cotisations relatives aux services déjà rendus
    - ✘ Exemple : taxation sociale des régimes de retraite à prestations définies sur les rentes liquidées à compter du 01/01/2001, option taxation sur les primes versées (pour la partie non financée)
  - Les taxes dues sur les avantages à payer résultant desdits services
    - ✘ Exemple : taxation sociale des régimes de retraite à prestations définies sur les rentes liquidées à compter du 01/01/2001, option taxation sur les rentes



## Annexe : autres points

---

### Coûts d'administration du régime

- Il s'agit des coûts d'administration des demandes et du versement des prestations relatifs aux services déjà rendus
- Traitement doit dépendre de la nature des coûts
  - À ce jour, choix laissé à l'entité d'en tenir compte soit dans l'évaluation de la dette actuarielle, soit dans le rendement des actifs du régime
  - Les coûts d'administration des actifs du régime ne doivent comprendre que les coûts d'administration des actifs eux-mêmes
  - Permet d'évaluer des régimes ayant les mêmes caractéristiques de la même manière qu'ils soient financés ou pas.



**Emmanuelle Levard-Guilbault, Scacchi & Associés, Associée**

*emmanuelle.levard-guilbault@ph-scacchi.com*

**Cécile Darche, Premium Consulting, Associée**

*cdarche@premiumconsulting.fr*

**Conférence IMA – 15 juin 2010**

*Support disponible sur [www.ima-france.com](http://www.ima-france.com)*